

Pour toute information
complémentaire
l'équipe du Sisto
se tient à votre disposition

Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

➔ Sisto :
4 rue de la Roirie
49500 SEGRÉ
Tél. 02 41 92 52 72
contact@sisto.fr

www.sisto.fr

Guide d'utilisation du nouveau service déchets



Imprimé sur papier recyclé. Encres végétales.
Directeur de la publication :
André BELLIER, Président du Sisto
Crédit photos : Sisto, Fotolia, Graphic Obsession,
Astech, Eco-Emballages
Création graphique :
Liner Communication, Nantes : 02 40 20 10 20
Version 1 – Edition octobre 2011
17 000 exemplaires

Ensemble, maîtrisons
le volume et le coût
des déchets



Guide édité en partenariat avec :



Sommaire

Le SISTO fait évoluer l'organisation de la collecte des déchets à partir du 1er janvier 2012 et le mode de facturation en 2013.

Le SISTO a voté la mise en place de la redevance incitative pour permettre de maîtriser les coûts.

Pourquoi ce changement ?

Les coûts liés au traitement des déchets sont en constante augmentation. **Le SISTO a l'obligation de se conformer aux nouvelles réglementations issues du Grenelle de l'Environnement.**

Les ordures ménagères collectées sont enfouies à Champteussé sur Baconne dans un centre spécialisé et contrôlé. La loi Grenelle 1 exige une diminution de 7% des ordures ménagères et une baisse de 15 % de ce qui est enfoui, en 5 ans.

À l'occasion du renouvellement des marchés de collecte et de traitement, le SISTO a décidé d'optimiser le service et d'agir sur deux leviers afin de limiter la production de déchets.

Sur quels leviers agir ?

En premier : réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles par la mise en place d'une redevance incitative.

En second : optimiser économiquement les collectes des recyclables par l'installation de conteneurs semi-enterrés.

Ce guide vous explique le principe de la redevance incitative et vous donne toutes les informations nécessaires à la bonne gestion de vos déchets. Collecte, déchetterie, financement, il vous accompagne dans tous les changements.

Le Président,
André BELLIER



4 La nouvelle organisation du service

5 Combien coûtent vos déchets ?

6 Que vais-je payer ?

8 La collecte des ordures ménagères

10 La collecte des déchets recyclables

12 Les déchetteries du SISTO

14 Comment limiter ses déchets ?

Aujourd'hui, le mode de financement du service de collecte des déchets est la TEOM * prélevée sur les impôts (taxe foncière) et calculée en fonction de la valeur du logement.

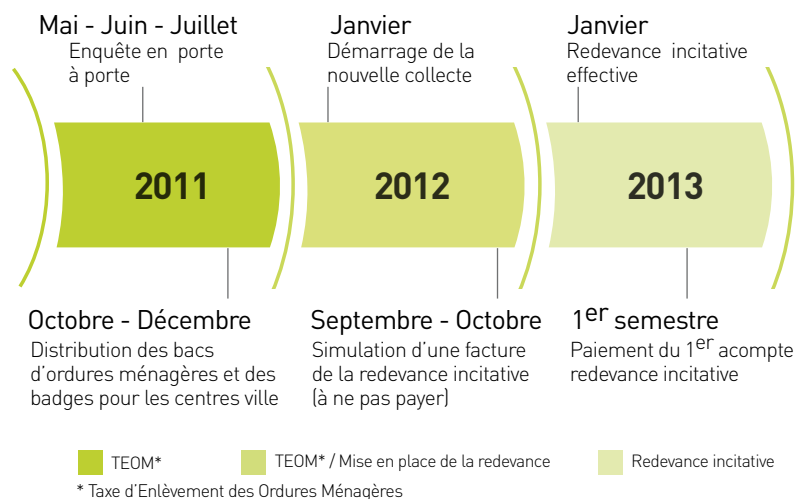
En 2013, cette taxe sera remplacée par la redevance incitative. La redevance permettra de couvrir l'ensemble des charges liées au service déchets (passage des camions, gestion des déchetteries, tri des recyclables etc...).

La **REDEVANCE INCITATIVE** sera **COMPOSÉE**

D'une PART FIXE : elle finance la part incompressible des coûts (amortissement du matériel, charges du personnel, entretien des équipements, collecte, tri, déchetteries...).

D'une PART VARIABLE : calculée en fonction du nombre de fois où le bac d'ordures ménagères sera collecté.

PLANNING DE LA MISE EN SERVICE de la redevance incitative



Actuellement, la production d'ordures ménagères résiduelles (celles qui ne se recyclent pas) est de 186 kg/hab./an.

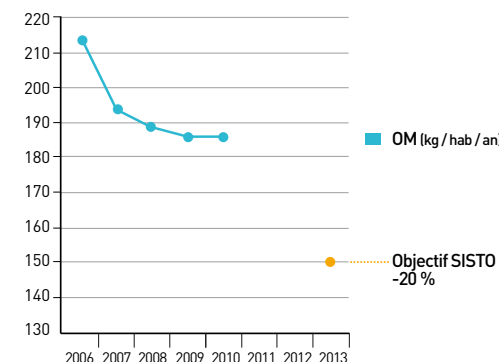
Entre 2006 et 2007, une baisse significative de la production d'ordures ménagères a été observée, grâce au développement du compostage domestique. Depuis les résultats stagnent.

Quels sont les résultats attendus ?

→ Réduction de 20% du tonnage des ordures ménagères résiduelles.

L'objectif du SISTO en 2013 : 150 kg/hab/an

Production d'ordures ménagères en kg/hab/an

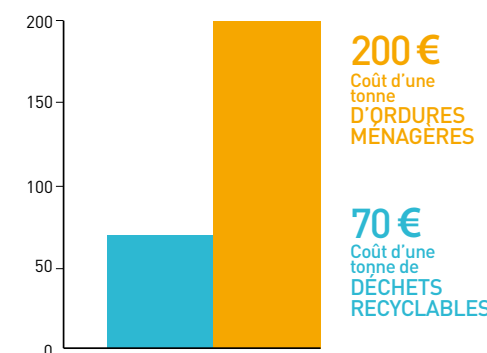


Pourquoi trier ?

→ Le tri des déchets permet de limiter la hausse des coûts.

La gestion d'une tonne d'ordures ménagères coûte 3 fois plus cher que la gestion d'une tonne de déchets recyclables.

Coût de gestion des déchets en €/T (données 2010)



Que vais-je payer ?

La redevance incitative c'est...

SISTO

Exemple d'une facture pour un foyer de 2 personnes qui sortirait son bac une fois sur deux

Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères

Période de facturation : du 01/01/2013 au 31/12/2013

Part fixe, comprenant :
Abonnement au service
Dotation d'un bac de 80 L
12 levées incluses

Part variable, (si levées supplémentaires)
Nombre de levées supplémentaires : 14
Coût d'une levée supplémentaire: 2,40 €

TOTAL ANNUEL

En 2013, votre redevance sera facturée en 2 fois

130,00 €

33,60 €

163,60 €

UNE PART FIXE

Elle correspond aux charges fixes du SISTO : passage du camion, gestion des déchetteries, collecte sélective, gestion des bacs, tri, etc....

Cette part fixe est fonction :
→ De l'abonnement au service commun à tous.
→ De l'accès au bac (tenant compte du volume du bac) avec un minimum de levées incluses (12 levées).



UNE PART VARIABLE

Elle est calculé en fonction du nombre de levées supérieur au seuil minimum et de la taille du bac d'ordures ménagères.

GRILLE TARIFAIRE PROVISOIRE

(ajustée fin 2012 selon les résultats de l'année test)

Nombre de personne au foyer	Volume du bac attribué	Part fixe (12 levées incluses)	Part variable
			prix de la levée à partir de la 13 ^{ème} levée
1	80 Litres	130 €	2,4 €
2			
3	140 Litres	181 €	4,2 €
4			
5 et +	240 Litres	267 €	7,1 €



BON À SAVOIR !

Avec la redevance, plus je trie, plus je réduis mes déchets et plus je maîtrise ma facture !

La collecte des ordures ménagères

JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères a lieu **une fois par semaine**.

COMMUNES

LUNDI	Chambellay, Champteussé sur Baconne, Chenillé Changé, Grez-Neuville, La Jaille Yvon, Marans , Montguillon, Montreuil sur Maine, Pruillé, Saint Martin du Bois , Saint Sauveur de Flée , Sceaux d'Anjou, Thorigné d'Anjou
MARDI	Andigné , Brain sur Longuenée, Gené , La Chapelle sur Oudon , Le Lion d'Angers, Sainte Gemmes d'Andigné
MERCREDI	Chazé sur Argos , Le Bourg d'Iré, Loiré, Nyoseau , Vern d'Anjou
JEUDI	Angrie , Châtelais, Freigné , Noyant La Gravoyère
VENDREDI	Aviré , La Ferrière de Flée , L'Hôtellerie de Flée , Louvaines, Segré

■ Les communes en rose changent de jour de collecte au 1^{er} janvier 2012.

⚠ Il n'y a pas de collecte les jours fériés, la collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine. Par exemple : si la collecte a lieu le lundi et que le lundi est férié, elle s'effectuera le mardi et celle du mardi, le mercredi et ainsi de suite jusqu'au samedi.

Votre bac d'ordures ménagères est équipé d'une puce électronique.

Cette puce permet d'identifier le bac à chaque levée et d'enregistrer le nombre de levées **(et non le poids)** pour établir la part variable de votre facture. Pour limiter le nombre de présentations, sortez votre bac uniquement lorsqu'il est plein.



Les sacs poubelle devront être déposés dans votre bac.

Le bac permet plus d'hygiène car les sacs ne sont pas déchirés. Le ramassage est aussi plus sécurisé pour les agents de collecte. N'oubliez pas de sortir votre bac la veille au soir. Le bac appartient au SISTO. L'entretien (nettoyage intérieur et extérieur) dépend de vous. **Le bac doit être rentré après la collecte.** En retrait en campagne .

La Collecte des ordures ménagères en hyper centre



En hyper centre (Segré et Le Lion d'Angers), les sacs d'ordures ménagères devront être déposés dans des bornes d'apport volontaire. **Un badge individuel vous permettra d'ouvrir le conteneur** enterré pour y déposer vos sacs poubelle. La borne comptabilisera le nombre de dépôts afin de calculer la part variable de la redevance.
→ Utilisez des sacs poubelle de 50 L maximum.

Les résidences collectives

Elles seront également équipées de bacs à puce. **La facture liée aux bacs d'ordures ménagères sera répartie collectivement** entre les occupants par les bailleurs ou les syndicats.

Que faire si :

- **Vous déménagez ?**
Vous devez le signaler au SISTO et laisser le bac dans votre logement. Vous serez facturé au pro rata du temps passé dans le logement, et tant que vous n'aurez pas signalé votre départ. A rendre également : la carte d'accès en déchetterie.
- **Votre bac (couvercle, roue) est cassé ?**
Contacter le SISTO
- **Votre bac a été volé ?**
Contacter le SISTO. **Un dépôt de plainte sera nécessaire**
- **La composition de votre famille change ?**
Contacter le SISTO et fournir un justificatif (acte de naissance, décès...)
- **Vous avez perdu votre badge ?**
Vous pouvez en retirer un au SISTO qui vous sera facturé. Montant : 5 euros

La collecte des déchets recyclables

La collecte des déchets recyclables se fait par le biais de conteneurs d'apport volontaire. Ces conteneurs semi-enterrés sont installés dans chaque commune.

→ Ils ne sont utilisables qu'à partir du 1er janvier 2012.

Chaque conteneur sera vidé régulièrement par un camion grue de collecte, évitant ainsi les débordements.

Les consignes de tri ne vont pas changer.

Vous pouvez garder vos cagettes pour emporter vos déchets recyclables au point tri. Aucune nouvelle cagette ne sera distribuée.



Le point vert ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Il symbolise une éco-contribution payée par les entreprises. Eco Emballages reverse l'éco-participation aux collectivités locales compétentes en matière de gestion des déchets – comme le SISTO – sous forme de soutiens financiers en fonction de leurs performances de tri (qualité et quantité d'emballages triés).

ASTUCE !

Vous pouvez utiliser un sac cabas et le vider au point tri à l'occasion des courses.

EMBALLAGES

BOUEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, EMBALLAGES MÉTALLIQUES, CANETTES,

AÉROSOLS, EMBALLAGES EN CARTON, BRIQUES ALIMENTAIRES.



PAPIER

PAPIER, PROSPECTUS, JOURNAUX, MAGAZINES.



VERRE

BOUEILLES, POTS ET BOCAUX, SANS COUVERCLE, NI BOUCHON.



Pour plus d'informations sur le tri : www.ecoemballages.fr

N° Vert 0800 133 133

Les déchetteries du SISTO

LES NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

À partir du 1^{er} janvier 2012 Pourquoi de nouveaux horaires ?

Pour tenir compte de la fréquentation et donc de vos besoins. Plus d'ouverture en été et moins en hiver.

	HORAIRES HIVER de novembre à mars		HORAIRES ÉTÉ d'avril à octobre	
	Sainte Gemmes d'Andigné et Le Lion d'Angers	Chazé -sur-Argos	Sainte Gemmes d'Andigné et Le Lion d'Angers	Chazé -sur-Argos
LUNDI	9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	9h00 - 12h00
MARDI	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
MERCREDI	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
JEUDI	13h30 - 17h00	Fermé	13h30 - 18h30	Fermé
VENDREDI	13h30 - 17h00	Fermé	13h30 - 18h30	Fermé
SAMEDI	9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
DIMANCHE	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

 Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

L'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

À partir du 1^{er} janvier 2012, les déchetteries de Sainte Gemmes d'Andigné, du Lion d'Angers et de Chazé sur Argos seront équipées de bornes électroniques et de barrières automatiques qui **ouvrent l'accès aux seuls titulaires des cartes**. Durant les horaires d'ouverture, il suffit de présenter la carte devant le lecteur optique de la borne pour déclencher l'ouverture de la barrière et pouvoir entrer dans la déchetterie.

Ce système permettra d'assurer une sécurité et un meilleur accueil. Le nombre de passages en déchetterie sera comptabilisé mais ne sera pas limité, dans un premier temps.

→ Comment obtenir la carte ?

Vous recevrez la carte par courrier.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



ASTUCE !

Avant de venir à la déchetterie, pensez à trier vos déchets, vous gagnerez du temps.



DEEE : Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques.



Lorsque vous achetez un appareil électrique, votre distributeur est dans l'obligation de respecter la règle du « 1 pour 1 » et de reprendre votre ancien appareil. En dernier recours, ces déchets sont acceptés en déchetterie **uniquement le samedi** (pour les déchetteries de Ste Gemmes et Le Lion d'Angers) dans des conteneurs prévus à cet effet.



Comment limiter ses déchets ?

En compostant, réduction de 30% de la poubelle

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

- Les déchets de cuisine : épluchures de fruits et de légumes, marc de café, coquilles d'œufs écrasées, ...
- Les déchets de jardin : tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages, fleurs fanées...

Le compostage peut se faire en tas ou en bac à compost. Certains déchets peuvent servir pour l'alimentation animale (ex : poules...).

BON À SAVOIR !

Le SISTO met à disposition des composteurs en plastique recyclé d'un volume de 320 L pour une participation définitive de 20 €.

Vous pouvez également fabriquer vous-même votre composteur

En pratiquant le paillage

Et le broyage de ses déchets de jardin. Les tontes de pelouse (séchées) et les déchets verts broyés peuvent être utilisés en paillage. Le paillage limite la pousse des mauvaises herbes et donc le désherbage, il permet de retenir l'eau et de nourrir les plantes en se décomposant.

En pratiquant le mulching

Cela consiste à ne pas ramasser ses tontes de gazon. En se décomposant, les brins d'herbe hachés enrichissent le sol.

En optant pour des gestes alternatifs

Par exemple : faire ses yaourts, utilisez des couches lavables, etc....

En apposant un autocollant STOP PUB

Sur sa boîte aux lettres.

En consommant l'eau du robinet

De plus elle est moins cher que l'eau en bouteille.
Astuce: s'il y a un goût de chlore, laisser votre carafe une heure au frigo, le chlore s'évapore au contact de l'air.

En apportant vos vêtements usagés dans des conteneurs textiles.

Les vêtements collectés sont ensuite triés, réemployés ou recyclés : en chiffons d'essuyage pour l'industrie ou comme isolant thermique et acoustique pour le bâtiment.

En limitant le gaspillage alimentaire

Cuisiner les restes, mieux conserver les aliments, vérifier les dates de péremption des produits, etc....

En donnant ses vieux objets

À des associations telles que l'Arbre Vert: livres, jouets, objets de décoration, vaisselle...

En privilégiant les produits avec moins d'emballages

Vendus en vrac ou en grand conditionnement, les produits concentrés et éco-labellisés (NF Environnement et écolabel européen).

En préférant les produits durables, rechargeables et réutilisables

(vaisselle, éponge,...) plutôt que les produits jetables (lingettes...)